

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 05 Avril (05/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 01 avril, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HENRYOT, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire.**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Pierre FONTANIE, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Mathieu RICHARD, Mme Christine HEMERY, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Michel PIRAME, Mme Eliette DELMAS, M. Jérôme VALETTE, Mme Fabienne GASC, M. Aïzen ABOUA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Marie CASTRO, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Martine DAMIANI, M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), M. Jean-Paul NUNZI (représenté par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux,**

M. Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS (MAXIMUM 9 ADJOINTS)

Sous la présidence de M. Jean-Michel HENRYOT élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

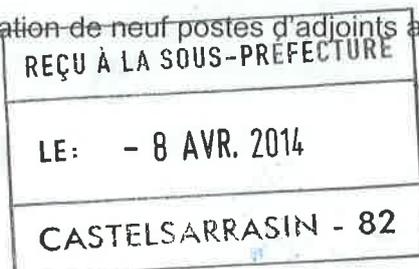
En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire précise que le nombre des adjoints est déterminé librement par le Conseil Municipal sans toutefois que ce nombre n'excède 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne, pour la Commune de Moissac, un effectif maximum de 9 adjoints. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé la création de 9 postes d'adjoints.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 29 voix pour et 4 abstentions (Mme DAMIANI, MM. CHARLES, NUNZI, VALLES),**

DECIDE la création de neuf postes d'adjoints au Maire.



Pour copie conforme

Moissac le 05 avril 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT